



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

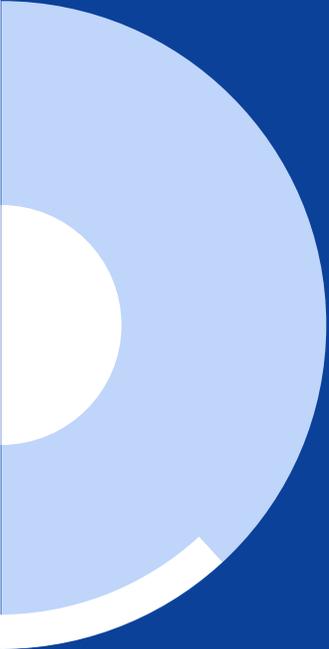
VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

SUBVENTIONS PRÉVENTION :

**LA CARSAT RHÔNE-ALPES
VOUS AIDE À AMÉLIORER LA SANTÉ
AU TRAVAIL DE VOS SALARIÉS**

Webinaire du 4 mai 2023



DES SUBVENTIONS POUR PLUS DE PRÉVENTION

QU'EST QU'UNE SUBVENTION PRÉVENTION ?

Un outil pour agir en prévention des risques professionnels

Aide financière conçue par l'Assurance Maladie – Risques professionnels et les partenaires sociaux

Objectif : aider les TPE et PME à réduire l'exposition des salariés aux risques les plus fréquents

SOMMAIRE

01

PANORAMA DES SUBVENTIONS DISPONIBLES

02

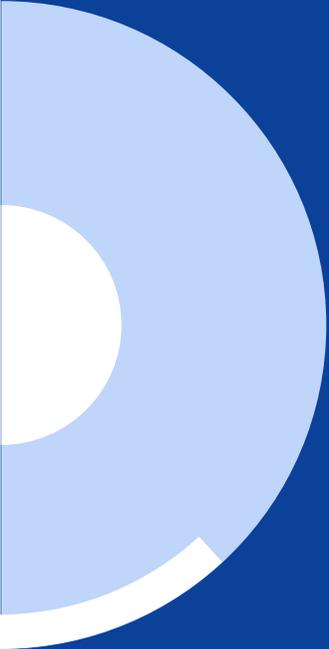
PRINCIPAUX CRITÈRES FINANCIERS D'ÉLIGIBILITÉ

03

PROCESSUS D'INSTRUCTION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

04

UN DOSSIER COMPLET, QU'EST-CE-QUE C'EST ?



01 – PANORAMA DES SUBVENTIONS DISPONIBLES

DISPOSITIFS SUBVENTION PRÉVENTION 2023

11 dispositifs nationaux + 1 dispositif régional

TMS ACTION

TMS DIAGNOSTIC

TOP BTP

AMIANTE

CAPTAGE FUMÉES
DE DIESEL

CAPTAGE PEINTURE
EN MENUISERIE

CAPTAGE FUMÉES
DE SOUDAGE

RISQUES CHIMIQUES
EQUIPEMENTS

AIDE-MÉDICO
SOCIALE À DOMICILE

AIDE-MÉDICO
SOCIALE EN
ETABLISSEMENT

RPS
ACCOMPAGNEMENT

TRANSFORMATION
CONSTRUCTION BOIS
aide régionale

>> Toutes les infos en cliquant sur chaque subvention

LES SUBVENTIONS POUR LES TROUBLES MUSCULOSQUETTIQUES



**TMS
DIAGNOSTIC
ET FORMATION**

TMS ACTION

Matériels et prestations financés

TMS DIAGNOSTIC ET FORMATION

- Étude ergonomique des situations de travail concernées par le risque de TMS réalisée par un consultant référencé
- Formation d'une personne ressource salariée de l'entreprise

TMS ACTION

- Le ou les matériels préalablement préconisés dans l'étude ergonomique

BON À SAVOIR SUR LE DIAGNOSTIC

Il doit être daté
et signé
par l'intervenant

Les coordonnées
de l'intervenant
doivent figurer

L'annexe 2 «Modèle
d'attestation des
compétences du
prestataire » doit
systématiquement
être remplie, signée
et transmise

Les quantités
du/des matériels
doivent être
précisées

BON À SAVOIR SUR LA TMS ACTION

La commande du matériel **doit être postérieure** au diagnostic

L'annexe 2* doit systématiquement être remplie signée et transmise

** Document type relatif à la réalisation du diagnostic et du plan d'action*

La liste des investissements doit être remplie, signée et transmise (même pour un seul matériel)

LA SUBVENTION POUR LE SECTEUR BTP



TOP BTP

Matériels financés

liste non exhaustive

Prévention des risques de chutes de hauteur et de plain-pied

- Plateformes de travail en hauteur (PIR et PIRL)
- Micro PEMP faible largeur (90 cm max)
- Recettes à matériaux

Prévention des risques TMS liés aux vibrations

- Outillage portatif anti-vibratile (perforateur, brise-béton et tronçonneuse uniquement)
- Radiocommande pour machines guidées à la main

Prévention des risques d'ensevelissement

- Blindages légers manportables
- Garde-corps de blindage, pinces pour garde-corps de blindage (pour les détenteurs de blindages)

Matériels et prestations financés

liste non exhaustive

Prévention du risque chimique et des TMS par l'amélioration des conditions d'hygiène et de l'organisation sur les chantiers

- Bungalows de chantier mobiles et autonomes,
- Coffrets électriques de chantier

Échafaudage à montage et démontage en sécurité (MDS)

- Échafaudage de pied (limité à 1 ensemble)
- Échafaudage roulant (limité à 3 unités)

Formation

- Formations aux travaux en hauteur
- Formation à la coordination SPS Niveau 3

BON À SAVOIR SUR LA SUBVENTION TOP BTP

Pour les échafaudages
(1 salarié formé par tranche
de 10 depuis moins de 5 ans) :
**attestation de formation d'un
organisme habilité INRS** ou de
compétence ou **diplôme
professionnel** sera à fournir

Pour les formations "montée en
compétences des professionnels" :
**l'attestation de participation
à la formation** sera à fournir

Les matériels doivent être conformes
au cahier des charges et/ou être
inscrits sur les listes de matériels

Pour les matériels concernés :
attestation sur l'honneur de
délivrance d'une information sur les
risques et formation au montage de
l'équipement sera à fournir

*Le modèle d'attestation est disponible
sur [Ameli / Entreprises](#)*

LES SUBVENTIONS POUR LES RISQUES CHIMIQUES

AMIANTE



CAPTAGE
PEINTURE EN
MENUISERIE



RISQUES
CHIMIQUES
EQUIPEMENTS

CAPTAGE
FUMÉES DE
DIESEL



CAPTAGE
FUMÉES DE
SOUDAGE



LES SUBVENTIONS POUR LES RISQUES CHIMIQUES



AMIANTE

Matériels financés

Aspirateur équipé
d'un filtre à Très Haute
Efficacité (THE) doté
d'un système de
changement de sac
en sécurité

Unité mobile
de décontamination
portée, tractée ou
autonome

Dispositif de production
et distribution d'air de
qualité respirable

Masque complet à
adduction d'air (ou à
ventilation assistée) type
TM3P (le nombre de
masque sera limité au
nombre d'attestations de
compétence fournies)

BON À SAVOIR SUR LA SUBVENTION AMIANTE

* Le chef
d'établissement devra
avoir formé
un référent au risque
"Amiante"

Les équipements
doivent être conformes
au cahier des charges

** par un organisme de formation certifié
sous-section 3 ou habilité sous-section 4
par le réseau INRS*

LES SUBVENTIONS POUR LES RISQUES CHIMIQUES



**CAPTAGE
FUMÉES
DE DIESEL**

Matériels et prestations financées

Acquisition ou rénovation d'un système d'extraction des gaz et fumées d'échappement avec des capteurs adaptés à l'activité

Remplacement de l'extracteur et/ou du capteur d'un système d'extraction des gaz et fumées d'échappement existant

Acquisition d'une cabine en surpression (Centre de contrôle technique PL uniquement).
Le financement porte sur la fabrication de la cabine, sa pose et l'installation des équipements de contrôle (non fournis) dans la cabine

Vérification des performances aérauliques et acoustiques des équipements financés

BON À SAVOIR SUR LA SUBVENTION CAPTAGE FUMÉES DE DIESEL

Le chef d'entreprise devra informer ses salariés des risques liés aux fumées de diesel et les former à l'utilisation de la solution technique et remplir l'annexe 2

La vérification de l'installation devra être justifiée par la transmission de l'annexe 3 remplie par le fournisseur

LES SUBVENTIONS POUR LES RISQUES CHIMIQUES



CAPTAGE PEINTURE EN MENUISERIE

Matériels financés

Box ou laboratoire de préparation pourvu d'un dispositif de captage localisé des vapeurs des produits préparés et rejet de l'air extrait à l'extérieur des locaux

Cabine de peinture ou de vernissage avec rejet de l'air extrait à l'extérieur des locaux

Enceinte de séchage avec captage des vapeurs émises lors de la phase de séchage des peintures et vernis et rejet de l'air extrait à l'extérieur des locaux

Équipement des nettoyage automatique des outils fermés et ventilés à son ouverture avec rejet des polluants à l'extérieur des locaux

Équipements complémentaires associés aux équipements de captage pour la compensation de l'air extrait

Vérification des performances aérauliques et acoustiques des équipements financés

BON À SAVOIR SUR LA SUBVENTION CAPTAGE PEINTURE EN MENUISERIE

Le chef d'établissement devra informer les salariés des risques chimiques spécifiques et les former à l'utilisation de la solution technique retenue en s'appuyant sur un mode opératoire écrit (annexe 2 à remplir)

La vérification de l'installation devra être justifiée par la transmission de l'annexe 3 remplie par le fournisseur, un organisme agréé ou une structure compétente dans le domaine

LES SUBVENTIONS POUR LES RISQUES CHIMIQUES



**CAPTAGE
FUMÉES DE
SOUDAGE**

Matériels et prestations financés

Torches aspirantes TIG, torches aspirantes MIG-MAG, dosserets aspirants, gabarits aspirants, bras aspirants, tables aspirantes, cabines, enceintes pour le soudage robotisé (**hottes aspirantes exclues**)

Installations pour l'introduction mécanique d'air réchauffé en période froide en compensation des débits extraits

Vérification des performances aérauliques et acoustiques des équipements financés

Réseaux ou groupes aspirants avec rejet des fumées à l'extérieur

En option, et uniquement en complément du financement d'installation de captage localisé :

les dispositifs d'aide à la manipulation des équipements et de mise en position des pièces :
équilibres, potences, supports dévidoirs, vireurs

BON À SAVOIR SUR LA SUBVENTION CAPTAGE FUMÉES DE SOUDAGE

Le chef d'entreprise devra informer ses salariés des risques liés aux fumées de soudage et les former à l'utilisation et à l'entretien de premier niveau des équipements sur la base d'un mode opératoire écrit (annexe 2 à remplir)

La vérification de l'installation devra être justifiée par la transmission de l'annexe 3 remplie par le fournisseur, un organisme agréé ou une structure compétente dans le domaine

LES SUBVENTIONS POUR LES RISQUES CHIMIQUES



**RISQUES
CHIMIQUES
ÉQUIPEMENTS**

Matériels et prestations financés

Équipements avec captage des polluants

- Sorbonne de laboratoire avec rejet des polluants à l'extérieur des locaux, incluant la compensation des débits d'air extraits (avec cahier des charges) et les équipements associés
- Armoire de sécurité ventilée de stockage de produits chimiques avec rejet des polluants à l'extérieur ou à défaut avec caisson de filtration (pas de cahier des charges)
- Vérification des performances aérauliques et acoustiques des équipements financés

Équipements réduisant les risques d'exposition

- Fontaine de dégraissage biologique et fontaine lessivienne
- Bac de rétention
- Dispositif de brumisation pour abattage des poussières
- Aspirateur de chantier destiné à être utilisé par les professions travaillant le plâtre, les métaux (acier, inox) ou exposées aux particules de carbone, bois, poussières de farine, plastiques, poussières de silice cristalline ou de plomb de classe L, M ou H, selon les activités

BON À SAVOIR SUR LA SUBVENTION RISQUES CHIMIQUES EQUIPEMENTS

Les installations devront être conformes aux cahiers des charges

Les déclarations de conformité CE seront demandées pour le paiement de la subvention

Le chef d'établissement devra informer les salariés des risques chimiques spécifiques et les former à l'utilisation de la solution technique retenue en s'appuyant sur un mode opératoire écrit (annexe 2 à remplir)

La vérification de l'installation devra être justifiée par la transmission de l'annexe 3 remplie par le fournisseur, un organisme agréé ou une structure compétente dans le domaine

LES SUBVENTIONS DANS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

AIDE
MÉDICO-SOCIALE
À DOMICILE

AIDE
MÉDICO-SOCIALE
EN ÉTABLISSEMENT

LES SUBVENTIONS DANS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL



**AIDE MÉDICO-
SOCIALE
À DOMICILE**

Matériels et prestations financés

Équipements

Draps de glisse

Coussin unidirectionnel pour relevage de l'aidé en fauteuil

Ceinture de transfert multiprises pour l'intervenant à domicile

Barre/poignée d'appui véhicule

Coussin rotatif/disque de transfert/disque pivotant

Matériel léger de lavage des sols (balai)

Formations

Formation animateur Prévention ASD (AP ASD) : dirigeant et animateur prévention

Formation Acteurs Prévention Secours ASD (APS ASD) : intervenants à domicile

Formation acteurs PRAP 2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

Formation de formateurs PRAP 2S

Formation de maintien d'actualisation des compétences AP ASD et APS ASD

Prestation d'accompagnement

Accompagnement (coaching) de l'animateur prévention et/ou directeur sur une durée de 2 jours par un formateur habilité à dispenser la formation AP ASD au choix selon l'état d'avancement du projet de prévention :

Aide à la réalisation du diagnostic initial (état des lieux de la gestion et de l'organisation de la prévention dans l'entreprise)

Aide à la rédaction d'une feuille de route formalisée de type "note de cadrage" définissant un projet de prévention et ses conditions d'exécution

Aide à la réalisation d'une évaluation des risques et à l'élaboration d'un plan d'actions

BON À SAVOIR SUR LA SUBVENTION AIDE MÉDICO-SOCIALE À DOMICILE

La liste des organismes de formation habilités pour chaque formation est disponible sur [le site de l'INRS](#)

LES SUBVENTIONS DANS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL



AIDE MÉDICO- SOCIALE EN ÉTABLISSEMENT

Matériels et prestations financés

Équipements

Sièges de douche et/ou de bain réglables électriques

Rails de transfert configuration en H (voir cahier des charges)

Moteurs fixes décrochables/débrochables (pour rails de transfert)

Chariots à fond mobile (pour le linge...)

Autolaveuse (voir cahier des charges)

Équipement d'assistance électrique à la manutention des chariots de distribution des repas

Formations

Formation animateur Prévention SMS (AP SMS) (Ex HAPA) : dirigeant et animateur prévention

Formation Acteurs PRAP 2S : tous les salariés dont activité relève du sanitaire ou médico-social

Formation acteurs PRAP IBC : pour les salariés exerçant une activité bureau

Formation de maintien et d'actualisation des compétences AP SMS et PRAP

Formation de formateurs PRAP

Prestation d'accompagnement

Accompagnement (coaching) de l'animateur prévention et/ou directeur sur une durée de 2 jours par un formateur habilité à dispenser la formation AP ASD au choix selon l'état d'avancement du projet de prévention :

Aide à la réalisation du diagnostic initial (état des lieux de la gestion et de l'organisation de la prévention dans l'entreprise)

Aide à la rédaction d'une feuille de route formalisée de type "note de cadrage" définissant un projet de prévention et ses conditions d'exécution

Aide à la réalisation d'une évaluation des risques et à l'élaboration d'un plan d'actions

BON À SAVOIR SUR LA SUBVENTION AIDE MÉDICO-SOCIALE EN ÉTABLISSEMENT

La liste des organismes de
formation habilités pour
chaque formation est
disponible sur le site de l'INRS

LA SUBVENTION POUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)



RPS
ACCOMPAGNEMENT

Matériels et prestations financés

1

Réalisation du diagnostic, repérage des facteurs de RPS et accompagnement à l'élaboration du plan d'action par un consultant

Cette prestation peut être financée de façon isolée

2

Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action, au suivi et à l'évaluation des actions par un consultant

BON À SAVOIR SUR LA SUBVENTION RPS ACCOMPAGNEMENT

La prestation 2 peut être financée:

suite à la réalisation de la prestation n°1 financée par cette même subvention,
ou bien lors d'une prestation équivalente non financée par la subvention prévention, réalisée également par un consultant référencé de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels.

Dans le cas d'une prestation non financée, le diagnostic et le plan d'action formalisés **datés de moins de 24 mois** devront être fournis lors de la demande de subvention.

Cet accompagnement (pour les deux prestations) peut être réalisé de plusieurs manières :

- soit par un accompagnement direct du consultant,
- soit par une ou des formation(s)/action(s) à destination de l'entreprise afin d'acquérir les compétences pour mettre en œuvre et pérenniser une démarche de prévention des RPS,
- soit une combinaison de ces deux formules.

Pour la prestation 2, en plus du diagnostic et du plan d'action produit, le chef d'établissement devra fournir les documents complétés nommés « Bilan de l'accompagnement du consultant » en annexe 3.3 et « l'État de la mise en œuvre du plan d'action » en annexe 3.4.

Un modèle d'attestation est prévu en annexe 3.1.

Il faut par ailleurs compléter le questionnaire en annexe 3.2.

LA SUBVENTION RÉGIONALE



**TRANSFORMATION
CONSTRUCTION
BOIS**

Matériels financés

liste non exhaustive

Protecteurs et accessoires pour machines fixes

- Dégauchisseuses
- Scies circulaires
- Toupies
- Scie à ruban

Exposition aux poussières de bois

- Réseau d'aspiration Haute dépression
- Turbine d'aspiration sur mandrin

Activité physique au poste de travail

- PEMP (plateforme élévatrice mobile de personnes)
- Rayonnages métalliques
- Servantes
- Établis

Matériels et prestations financés

liste non exhaustive

Transfert , livraison, levage, déplacement

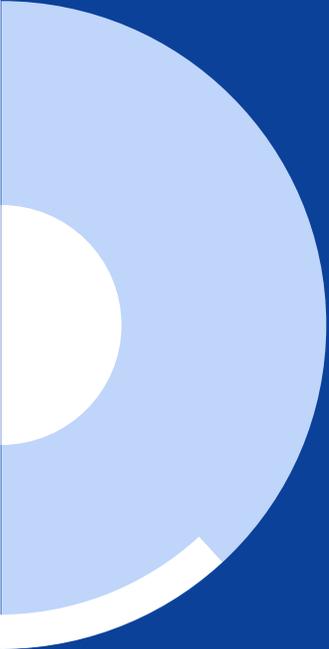
- Remorque et châssis pour système constructif
- Crochet de levage radiocommandé
- Treuil d'équilibrage radiocommandé

Moyens de manutention sur chantier et de prévention du risque de chute de hauteur

- Étais tirant-poussant
- PEMP

Formations

- CACES
- Élingage
- Bases en Prévention



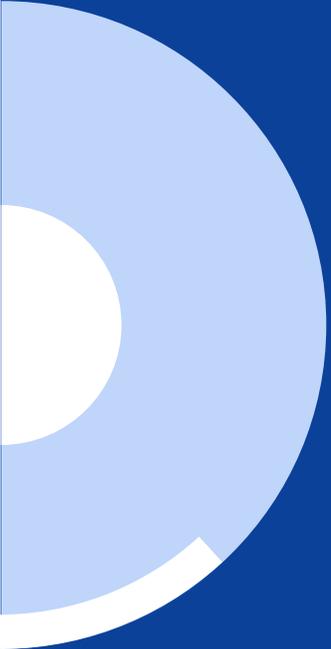
02 - PRINCIPAUX CRITÈRES FINANCIERS D'ÉLIGIBILITÉ

2- LES PRINCIPAUX CRITÈRES FINANCIERS D'ÉLIGIBILITÉ

Maximum de
3 subventions différentes
sur la période
2023-2027,
**dans la limite
de 25 000 €
par dispositif**

Pas possible
de cumuler avec un
contrat de prévention
si l'entreprise en a
bénéficié au cours
**des 2 années
précédant la demande
de subvention**

Pas possible si
l'entreprise fait l'objet
**d'une injonction
ou d'une cotisation
supplémentaire**
pour l'un de ses
établissements



03 - PROCESSUS D'INSTRUCTION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

LES SERVICES DU COMPTE AT/MP



NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Fiable et sécurisé, il vous permet de

- **recevoir en ligne la notification du taux AT/MP** de votre entreprise ou de vos établissements
- **consulter le taux de cotisation et son calcul** sur les 3 dernières années
- **faire le point en temps réel** sur les accidents du travail et les maladies professionnelles reconnus dans votre entreprise
- **centraliser les cotisations** de tous les établissements d'une même entreprise.

LES SERVICES DU COMPTE AT/MP



Il comprend également :

- **un bilan des risques professionnels** pour comparer votre sinistralité aux entreprises du même secteur
- **l'attestation de vos indicateurs de risques professionnels** : demandé pour certains marchés publics, il comporte vos indicateurs de sinistralité, comparés aux indicateurs régionaux et nationaux sur 3 ans
- **la rubrique « documents de référence »** pour consulter la législation et l'évolution du système de tarification des AT/MP
- **la demande en ligne des subventions prévention.**

Le circuit de la demande de subvention

Dépôt de la demande

via le compte AT/MP uniquement



Confirmation ou rejet de la réservation

La Carsat transmet une réponse (accord ou rejet) dans un délai de 2 mois maximum



Transmission du bon de commande

Il doit impérativement être transmis dans un délai de 2 mois après l'accord de la Carsat pour valider définitivement la réservation

Le circuit de la demande de subvention

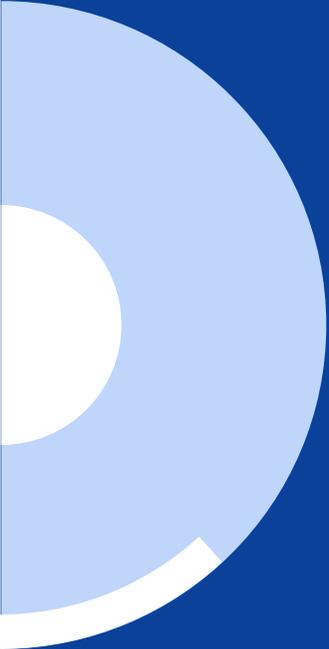
Transmission du reste des justificatifs

Le dossier complet doit être transmis dans un délai de 6 mois après l'accord de la Carsat



Paiement de la subvention

Si le dossier est complet, il est mis en paiement et la demande est clôturée dans le compte AT/MP



04 – UN DOSSIER COMPLET, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

CHECK LIST D'UN DOSSIER COMPLET

- ⇒ le formulaire de subvention
- ⇒ l'attestation URSSAF
- ⇒ le RIB
- ⇒ le devis et/ou bon de commande
- ⇒ les annexes prévues dans les conditions générales, remplies et signées
- ⇒ les bons de livraison
- ⇒ les factures
- ⇒ les relevés bancaires avec les montants des investissements apparents

EN RÉSUMÉ

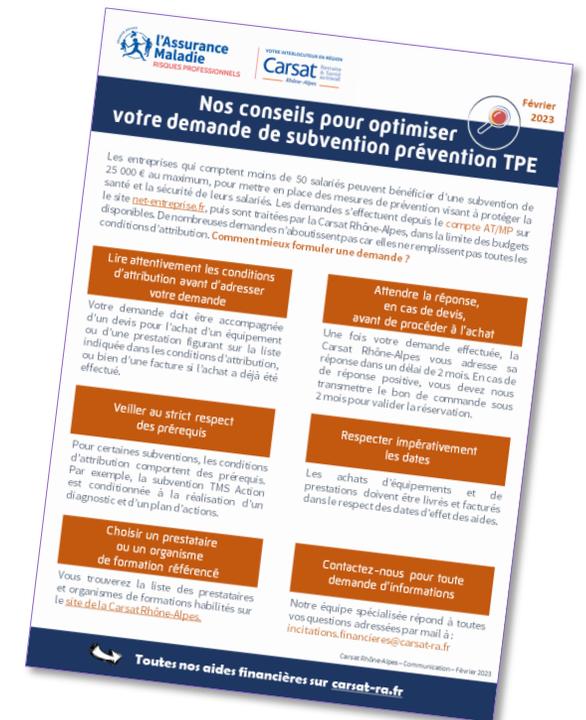
Lire les conditions générales

Consulter la fiche avec nos conseils

Respecter les dates : demande déposée à réaliser dans l'année en cours

Attendre notre accord avant de confirmer la commande

Cliquez sur la fiche pour la télécharger



POUR FINIR

Subvention réservée aux indépendants

Objectif : réduire les risques de chutes de hauteur et de plain-pied, les TMS et les lombalgies liés au port de charge lourdes.

① La demande s'effectue uniquement par mail

Prévention
Métiers du bâtiment
Indépendants

>> [Infos sur Ameli / entreprise](#)

Pour toute question sur les aides financières



incitations.financieres@carsat-ra.fr



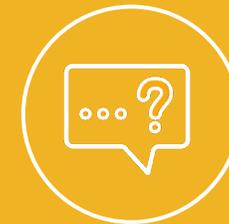
**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes



**NOS RÉPONSES
À VOS QUESTIONS**





**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

À bientôt sur un prochain webinar !